

LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION SELON LA SITUATION

**Vous
travaillez
dans le privé**

**Financement employeur
Faites une demande le plus tôt possible**

et / ou

**Faire une demande auprès de
Transition Pro**

et / ou

**Ouvrir un dossier
France Travail
pour connaître vos droits**

**Vous
travaillez
dans le public**

**Financement employeur
Faites une demande le plus tôt possible**

et / ou

**Faire une demande
auprès de ANFH
(si vous avez travaillé
au moins 2 ans)**

et dans tous les cas :

**CPF
(Consultez votre Compte Personnel de formation)**

Autofinancement

**Vous
travaillez
dans le privé**



**Votre employeur peut financer
votre formation**

et / ou

**Faire une demande auprès de
Transition Pro**

et / ou

**Ouvrir un dossier
France Travail
pour connaître vos droits**

et / ou

**Compte
Personnel de
Formation**

et / ou

Autofinancement

DANS LE DETAIL

Voici les différentes solutions existantes :

En priorité et au plus tôt, rapprochez vous de votre employeur pour évaluer ensemble les possibilités de soutien financier de votre formation.

**Cet organisme financeur peut soutenir votre projets de formation entièrement ou partiellement - Prévoir dossier à constituer
<https://www.transitionspro.fr/>**

**France Travail peut soutenir entièrement ou partiellement votre projet selon votre situation. Rapprochez vous de votre agence pour connaître vos droits
<https://www.francetravail.fr/>**

**Le CPF permet aux professionnels d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de leur vie professionnelle.
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>**

Ce dispositif est cumulable avec les autres (France Travail, Transition Pro, Autofinancement...)

Attention : ce dispositif voit être validé au moins 15 jours avant l'entrée en formation

Prêt étudiant - Epargne...

DANS LE DETAIL

**Vous
travaillez
dans le public**

Voici les différentes solutions existantes :

**Votre employeur peut financer
votre formation**

En priorité et au plus tôt, rapprochez vous de votre employeur pour évaluer ensemble les possibilités de soutien financier de votre formation.

et / ou

**Faire une demande
auprès de ANFH**

**Cet organisme financeur peut soutenir votre projets de formation si vous avez travaillé au moins 2 ans dans un établissement public
Prévoir dossier à constituer
<https://www.anfh.fr/>**

et / ou

**Compte
Personnel de
Formation**

**Le CPF permet aux professionnels d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de leur vie professionnelle.
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>**

Ce dispositif est cumulable avec les autres (France Travail, Autofinancement...)

et / ou

Attention : ce dispositif voit être validé au moins 15 jours avant l'entrée en formation

Autofinancement

Prêt étudiant - Epargne...